



Demande d'attribution de

**BADGE POUR LES DECHETERIES DU SIEED**



**1 badge par adresse (habitation) ou par entreprise**

**Particuliers :**

Monsieur / Madame :

Nom :

Prénom :

**Professionnel / Association / Collectivité :**

Raison Sociale :

Statut : SA / SARL / EURL /

Artisan/commerçant

N° SIRET :

Code APE :

Numéro :

Rue :

Complément d'adresse :

N° Appartement :

Bâtiment :

Code Postal :

Commune :

Adresse mail obligatoire :

Numéro de téléphone obligatoire :

Eventuellement numéro du bac Ordures ménagères en place dans l'habitation (Code Barre) :

**A joindre obligatoirement :**

- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la taxe foncière avec la page concernant la Taxe d'Ordures Ménagères ou pour les locataires : taxe d'habitation et justificatif du paiement de la taxe d'Ordures ménagères
- Un extrait KBis pour les professionnels / Numéro Agrément Association / Demande écrite collectivité en complétant le numéro de SIRET

Je, soussigné.....certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus, ainsi que la validité des pièces fournies, et m'engage à respecter le règlement des déchèteries du SIEED, consultable sur le site [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr) ou dans les panneaux d'affichage à l'entrée de chaque déchèterie.

La carte est strictement personnelle et ne peut être vendue ou cédée à un tiers. En cas de perte ou de vol, je m'engage à le signaler dès que possible au SIEED. Le renouvellement est payant selon le tarif fixé par délibération du comité syndical

Fait à ..... / le .....

Nom :

Signature :

Fiche et justificatifs à transmettre par courrier au SIEED, 29 bis rue de la Gare – 78890 GARANCIERES ou par courriel à [badge@sieed.fr](mailto:badge@sieed.fr) ou possibilité de venir dans les locaux du SIEED avec les originaux pour vérification et sans copie des justificatifs (sauf pour les entreprises)

SIEED - Ets public de coopération intercommunale – services publics / déclarations CNIL faites en 2009 et 2018